

APPEL A PROJETS PREVENTION-PROMOTION DE LA SANTE 2021

CONTEXTE

Initiées et organisées par la Collectivité de Corse, les premières Assises Territoriales de la Santé ont eu lieu les 5 et 6 juillet 2019. Moment d'échange et de partage autour de la thématique de la santé, ces journées avaient pour objectif d'apporter des éléments tangibles permettant la concrétisation des orientations portées par la conseillère exécutive :

- La lutte contre les déserts médicaux,
- La création d'un centre hospitalier régional,
- Le développement de la prévention et de la promotion de la santé.

Un contexte complexe lié à l'épidémie de Covid donne une temporalité très courte et ne permet pas à la collectivité de présenter l'ensemble de l'appel à projet.

Ainsi, dans la thématique de développement de la prévention, deux axes majeurs nous semblent pertinents de développer rapidement :

- Renforcer la prévention sur les risques liés à l'usage excessif des écrans en :
 - o Organisant des formations à l'usage des écrans durant l'enfance,
 - o Créant un répertoire de ressources éducatives relatives à l'usage du numérique,
 - o Fédérant un réseau d'acteurs pour promouvoir un bon usage des écrans ;
- Prévenir les conduites addictives chez les jeunes en :
 - o Sensibilisant le public,
 - o Améliorant la prise en charge des conduites addictives chez les jeunes ;

Les travaux en ateliers lors des Assises Territoriales de la Santé ont permis de mettre en exergue les forces et les faiblesses du territoire mais aussi de déterminer des pistes d'actions dans lesquelles nous souhaitons vivement que des porteurs de projets s'investissent. Parmi ces pistes, la réflexion sur les outils de communication auprès des jeunes et la réinvention de stratégies d'intervention ont été évoquées.

Il semble indispensable de sortir de la politique du « faire peur pour empêcher » mais de développer plutôt des outils plus participatifs et pédagogiques qui viendraient battre en brèche les idées reçues et la banalisation de certaines conduites.

OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Les projets retenus devront donc s'inscrire dans une démarche de réductions des inégalités sociales de santé et respecter les principes suivants :

Les actions proposées devront de préférence viser à développer et/ou à renforcer les compétences psychosociales afin que les individus puissent acquérir un plus grand contrôle de décisions affectant leur santé.

Les actions doivent s'inscrire dans la continuité, le programme d'accompagnement de promotion de la santé doit se dérouler sur plusieurs séances ;

Le degré de mutualisation des actions et leur rayonnement territorial seront des critères prépondérants.

Le contenu de l'intervention doit être validé en fonction des recommandations actuelles : action menée en direction de la population d'un territoire, sans stigmatisation, mettant en jeu la promotion de la santé au sens large, proposant un accompagnement vers et non pas simplement une diffusion d'information et de préconisation.

Les actions menées peuvent également être des actions de formation en directions des professionnels.

Ces principes définissent le cadre que la collectivité territoriale souhaite donner à ces actions au titre de l'année 2021.

→ Les approches choisies sont les suivantes

1) Renforcer la prévention sur les risques liés à l'usage excessif des écrans

Selon l'autorité de régulation des communications (ARCEP), 93% des 12-17 ans étaient équipés d'un téléphone portable en 2016. Cette information reflète le raz de marée technologique qui a touché toute la population et plus particulièrement les jeunes. Sur un sujet pour lequel nous manquons encore de recul, le bon sens et le principe de précaution sont de mise. D'autant que nous connaissons déjà les effets néfastes des usages excessifs de ces technologies sur la santé : de mauvaises postures prolongées peuvent être sources de douleurs voire déclencher des troubles neuro-squelettiques ; des déséquilibres alimentaires peuvent à terme favoriser l'apparition de problèmes de perte de poids, de surpoids ou d'obésité ; un manque d'activité physique qui, associé à une alimentation déséquilibrée augmente significativement le risque cardio-vasculaire ; des troubles du sommeil en lien avec les activités nocturnes sur écran et le blocage de l'hormone du sommeil due à la lumière bleue des écrans ; une fatigue visuelle ; des maux de tête...

Les données scientifiques sont insuffisantes pour estimer les usages problématiques voire les conduites addictives qu'induisent les usages d'écrans. Les écrans favorisent certains apprentissages ; ils permettent l'accès à des savoirs et sont source de distraction. Si on ne peut pas parler d'addiction ou de dépendance au sens strict, il convient toutefois de rester vigilant pour qu'une pratique excessive par l'enfant ne devienne pas pathologique à l'âge adulte. Leur usage chez les plus jeunes doit être accompagné de moments pour d'autres apprentissages psychomoteurs et relationnels aménagés et des temps de calme et de sommeil préservés.

De plus, les réseaux sociaux peuvent constituer un lien virtuel néfaste pour certains jeunes victimes de harcèlement massif.

Les principales actions en cours actuellement se déroulent au sein des écoles, très peu d'actions de prévention sont organisés en extra-scolaire (clubs de sport, CLSH etc.). La PMI, qui intervient dans les écoles auprès d'enfants de 3 à 6 ans mène des actions ponctuelles de prévention liées aux écrans et la direction de la jeunesse travaille à l'animation d'un réseau d'acteurs jeunesse. Les actions recensées concernent principalement le cyber harcèlement. Et de nombreuses associations proposent des actions liées aux dangers d'internet.

On note un manque d'outillage des professionnels intervenant auprès d'enfants pour sensibiliser spécifiquement à l'usage des écrans.

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place et animer un groupe d'appui et d'observation composé d'acteurs locaux impliqués dans la thématique,
- Recenser les acteurs proposant des actions de prévention sur les dangers d'internet et des réseaux sociaux,
- Recenser les outils, dispositifs et services disponibles pour ces acteurs,
- Construire des ressources éducatives liées aux usages du numérique,
- Mettre en place des formations en faveur des intervenants auprès des enfants (milieu scolaire, périscolaire et extra-scolaire),
- Renforcer les compétences des professionnels de la petite enfance et du social dans la prévention des usages des écrans,
- Développer les connaissances et les compétences des parents,
- Accompagner les parents et les enfants en vue d'un bon usage des écrans.

Modalités d'actions :

- Mise en place d'un groupe d'appui et d'observation composé d'acteurs éducatifs, sociaux et/ou sportifs et culturels impliqués dans cette thématique,
- Recensement des outils, services et documentations traitant de l'usage des écrans,
- Création d'une ressource éducative regroupant tous ces outils mobilisables par les professionnels, (catalogue ou site internet)
- Formation de sensibilisation des acteurs et professionnels selon le référentiel suivant :
 - o Distinction entre usage abusif des écrans et dangers d'internet,
 - o Expliquer les conditions d'un bon usage des écrans.
- Création d'un serious game pour informer sur le mésusage du numérique et de ses risques

2) Prévenir les conduites addictives chez les jeunes

Les constats sont les suivants :

- Difficulté à cibler la problématique sous l'angle des produits et de cibler, au sein d'une population, les sujets en situation de fragilité,
- Méconnaissance par les jeunes des structures et dispositifs existants,
- Absence de modèle économique de prévention,
- Déficit de couverture territoriale (pas de réseau dans les villages par exemple)
- Difficulté à investir les lieux festifs pour agir en terme de prévention,
- Beaucoup de nouveaux produits (ballons) et pas de présence régulière sur les lieux connus de consommation,

Objectifs opérationnels :

- Développer une campagne de communication et d'information adaptée et ciblée,
- Former et informer les professionnels du territoire,

- Intervenir auprès de publics jeunes en s'appuyant sur les structures d'accompagnement par exemple les missions locales,

Modalités d'actions :

- Organisation de sessions de formation à destination des professionnels institutionnels et associatifs,
- Organisation de manifestation -type colloque- mixant à la fois le tout public et les professionnels,
- Mise en place d'actions en partenariat avec les structures d'accompagnement des jeunes (missions locales, autres...)

BENEFICIAIRES

Organismes publics ou privés à but non lucratif en capacité de mener ce type de projet, de plus d'un an d'existence au moment du dépôt du dossier de candidature et pouvant justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.

DUREE DU PROJET ET EVALUATION

La durée de l'action se déroule sur une année,
Le porteur de projet fournira des indicateurs annuels de suivi de l'activité, quantitatifs et qualitatifs. Ceux-ci seront définis dans le dossier de demande de financement.

Une évaluation et un bilan final de l'action seront réalisés en fin de projet par le porteur de projet et transmis à la collectivité.

Si l'action a déjà été financée et/ou mise en œuvre les années antérieures, les derniers bilans quantitatif et qualitatif et financier du projet seront demandés.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS :

Les projets retenus doivent permettre d'établir un lien direct avec les domaines de la prévention et de la promotion de la santé et répondre à une ou plusieurs des thématiques précitées.

Pour être retenus et financés, les projets devront répondre aux critères suivants pour l'ensemble des thématiques. Certains critères spécifiques pourront être précisés à l'échelle de chaque thématique :

- ✓ Etre en cohérence avec les actions de la feuille de route de la collectivité,
- ✓ Respect des projets et des publics prioritaires précisés précités,
- ✓ Pertinence de l'action proposée,
- ✓ Cohérence de chaque action vis-à-vis du projet global,
- ✓ Qualité méthodologique du projet,
- ✓ Capacité du promoteur à mettre en œuvre le projet,
- ✓ Inscription dans le contexte local,
- ✓ Adéquation du budget du projet au regard des objectifs visés,
- ✓ Caractère opérationnel et lisible de l'action permettant d'en mesurer directement les effets,

- ✓ Adéquation entre la méthodologie proposée et le public visé par l'action,
- ✓ Nature du partenariat développé avec l'Education Nationale si l'action porte sur un public scolarisé,
- ✓ Mobilisation de cofinancements,

Les actions devront être conduites par des acteurs disposant de compétences et le projet devra décrire les objectifs, la méthode, le calendrier de mise en œuvre ainsi que les moyens humains.

Les financements seront proposés après examen de l'ensemble de ces critères dans la limite du budget autorisé.

DEPENSES ELIGIBLES :

- ✓ Fournitures indispensables à la réalisation exclusive du projet (sauf articles considérés comme valeurs immobilisées tels que téléviseurs, caméscopes, ordinateurs) ;
- ✓ Rémunération d'intervenants extérieurs ;
- ✓ Frais de transport nécessaires à la seule réalisation du projet.

TAUX D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITE DE CORSE :

30 à 70 % du coût total des dépenses éligibles au regard des critères indiqués dans l'appel à projets et dans la limite de l'enveloppe annuelle globale affectée aux projets retenus.

Des co-financements sont souhaités, notamment une participation de la structure.

Un maximum de deux projets par structure porteuse pourra être soutenu sur la durée de l'appel à projets.

MODALITES DE VERSEMENT :

- 1^{er} acompte de 50 % sur production d'une attestation de démarrage de l'action ;
- Versement du solde sur production du bilan final qualitatif, quantitatif et financier et présentation des justificatifs visés par l'ordonnateur et le comptable.

CONSTITUTION DU DOSSIER :

- ✓ Dossier de demande d'aide complété (cf. annexe),
- ✓ Lettre de demande adressée au Président du Conseil exécutif de Corse,
- ✓ Récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture,
- ✓ Statuts de la structure porteuse du projet,
- ✓ RIB,
- ✓ n° SIRET,
- ✓ Budget prévisionnel de l'action,
- ✓ Délibération de l'organe statutaire compétent sollicitant l'aide de la collectivité et approuvant le plan de financement,
- ✓ Accord de financement des autres partenaires,
- ✓ Procès-verbal de la dernière assemblée générale,
- ✓ Programme d'activité pour l'année en cours,

- ✓ Rapport annuel de l'exercice écoulé,
- ✓ Calendrier des mois à venir,
- ✓ Budget prévisionnel de l'association et compte financier de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexe approuvés par l'organe statutaire compétent).

Retrait des dossiers

Dossier disponible sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Dépôt des dossiers et calendrier de sélection :

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 18 juin 2021
(envoi courrier uniquement, avec A.R.) à l'adresse suivante :

**Hôtel de la Collectivité de Corse
Direction Générale des Affaires Sociales et Sanitaires
Direction de l'Action Sociale de Proximité
22, cours Grandval - BP 215
20187- AJACCIO CEDEX 1**

Au-delà de cette date, aucun dossier ne pourra être pris en compte.

Seuls les dossiers complets (dossier de demande de subvention et pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier) pourront être instruits.

Contact

Direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire : **jean-do.versini@isula.corsica**
0495291412

Direction de l'Action Sociale de proximité : 04 20 03 94 79 / 04 20 03 66 12

Annexe : Dossier de demande d'aide